

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

**RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 534**

RÈGLEMENT NUMÉRO 534-4

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Zotique a adopté le règlement sur les dérogations mineures numéro 534;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement sur les dérogations mineures numéro 534;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Zotique est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 534 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement sur les dérogations mineures numéro 534 afin de modifier les dispositions relatives aux frais exigibles pour l'étude d'une demande de dérogation mineure.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la présente séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu qu'un règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures numéro 534 – Règlement numéro 534-4 soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné par ce de règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 Modification des frais d'administration et de publication

L'article 2.5, intitulé « Frais d'administration et de publication », est modifié par l'ajout du texte suivant à la suite du dernier paragraphe :

« Nonobstant le paragraphe précédent, toute personne demandant une dérogation mineure et ayant déjà obtenu un permis ou certificat pour un immeuble rendu dérogatoire de façon directe par une action et/ou une omission municipale, n'aura pas à acquitter la somme prévue au présent règlement. »

ARTICLE 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

M Yvon Chiasson, Maire

Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général

Avis de motion :	17 décembre 2019
Adoption projet de règlement:	17 décembre 2019
Transmission M.R.C projet de règlement :	20 décembre 2019
Avis public de consultation (tableau) :	10 janvier 2020
Avis public de consultation (journal)	15 janvier 2020
Assemblée de consultation :	13 février 2020
Adoption du règlement :	
Publication d'entrée en vigueur (tableau) :	
Transmission M.R.C. du règlement et de l'avis d'entrée en vigueur :	